

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 10 janvier 2024

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 10 janvier 2024

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 19 janvier 2024

POLITIQUE C02 Education et formation**Approbation du règlement de l'appel à projets "Soutien aux Initiatives Educatives Locales+"
(SIEL+)**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de Mme Cécile Dumoulin

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L. 243-1,

Vu le règlement budgétaire et financier en vigueur du Département fixant les principes de financement des subventions,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-CD-9-6417.1 du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil départemental à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2022-CD-3-7132 du 21 octobre 2022 relative à la DGF Dotation Globale de Fonctionnement 2023,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2023-CP-8054 en date du 20 octobre 2023 relative à la dotation globale de fonctionnement 2024 des collèges publics et établissements internationaux,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil départemental,

Considérant les ajustements de dotations globale de fonctionnement (DGF) 2024 en faveur des collèges publics et établissements internationaux,

Considérant la volonté du Département de soutenir les projets pédagogiques portés par les collèges publics et lycées internationaux et de prendre en compte leurs particularités dans l'attribution de ressources complémentaires à la DGF,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Abroge partiellement la délibération du Conseil départemental n° 2022-CD-3-7132 du 21 octobre 2022 en ce qu'elle approuve le dispositif « Soutien aux Initiatives Educatives Locales » (SIEL) et son règlement.

Décide de lancer un appel à projets permettant de soutenir des projets pédagogiques portés par les établissements scolaires et de prendre en compte leurs particularités dans l'attribution de ressources complémentaires à la dotation globale de fonctionnement.

Approuve les termes du règlement de l'appel à projets Soutien aux Initiatives Educatives Locales (SIEL+) annexé à la présente délibération

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 19 janvier 2024**Approbation du règlement de l'appel à projets "Soutien aux Initiatives Educatives Locales+"
(SIEL+)**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Pierre Bédier

Secrétaire :

Votent POUR (33) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Theyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Laurence Boularan, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Suzanne Jaunet, Lorrain Merckaert, Jean-François Raynal, Laurent Richard.

Date de mise en ligne : 23 janvier 2024

Transmission préfecture le : 22 janvier 2024

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20240119-lmc1147136-DE-1-1

Du : 22 janvier 2024

Délibération exécutoire le : 23 janvier 2024